

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 119
de Mmes et MM. Anne Casabene-Thévoz (PS), Julien Vuilleumier (Verts), Marine Jordan (PS),
Lise-Marie Graden (PS), Elias Moussa (PS), Oliver Collaud (Verts), Fabienne Menétréy
(Verts), Monica Mendez (Verts) et Marc Vonlanthen (PS)
demandant d'étudier la possibilité de mettre en place un suivi de la décision
de mise à disposition par la commune d'un abonnement de bus
pour tous les enfants scolarisés en ville de Fribourg**

En séance du 1^{er} octobre 2019, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 119 de Mmes et MM. A. Casabene-Thévoz, J. Vuilleumier, M. Jordan, L.-M. Graden, E. Moussa, O. Collaud, F. Menétréy, M. Mendez et M. Vonlanthen lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place un suivi de la décision de mise à disposition par la commune d'un abonnement de bus pour tous les enfants scolarisés en ville de Fribourg.

Résumé du postulat

Dans sa séance du 28 mai 2018, le Conseil général de la Ville de Fribourg décidait, lors de l'examen des deux règlements scolaires communaux, de mettre à disposition gratuitement des abonnements de bus pour tous les enfants de la ville de Fribourg. Ces deux décisions ont fait l'objet de deux recours de la part des partis bourgeois, mais ont finalement été jugées conforme au droit par le Tribunal cantonal. Ainsi, dès la rentrée scolaire 2019, chaque enfant scolarisé en ville de Fribourg a droit à un abonnement TPF mis à disposition par la commune et couvrant l'ensemble du territoire communal. Afin que le Conseil général puisse apprécier au mieux l'application de sa décision, les groupes PS et les Verts demandaient:

1. au Conseil communal d'étudier la possibilité de se doter d'un outil de suivi de la mesure votée. Ce suivi s'intéressera au nombre d'abonnements offerts par âge, par quartier et par école. Il permettra aussi d'observer l'utilisation des transports publics par ces élèves individuellement, par exemple dans le cadre d'activités extrascolaires ainsi que dans le cadre de l'école. Cet outil devra d'autre part permettre un retour sur le degré de satisfaction des élèves, des parents, des enseignants, des animateurs socioculturels, des usagers des transports publics et des chauffeurs. Ce suivi pourra se présenter sous la forme d'un rapport annuel dont la première version devrait être transmise au Conseil général avant la fin de l'année 2019;
2. qu'afin de garantir une bonne information quant à la mise à disposition d'abonnements TPF, un courrier soit transmis à cet effet aux parents. Ceci permettrait de s'assurer que tous les parents reçoivent l'information, comme c'est déjà le cas pour les informations concernant les possibilités d'accueil extrascolaire transmises par courrier. Une communication plus large, par exemple par le biais du 1700, pourrait également être envisagée;

3. qu'afin de garantir la qualité de l'expérience et par souci d'équité entre les habitant-e-s, la procédure de demande d'abonnement soit totalement revisitée. Le "formulaire de dépôt" devrait être compris par tous et toutes, on pourrait imaginer qu'il soit rédigé en français simplifié, que sa lecture soit facilitée par un traitement visuel, ou encore qu'il soit traduit dans les principales langues pratiquées par les familles de la ville.

Réponse du Conseil communal

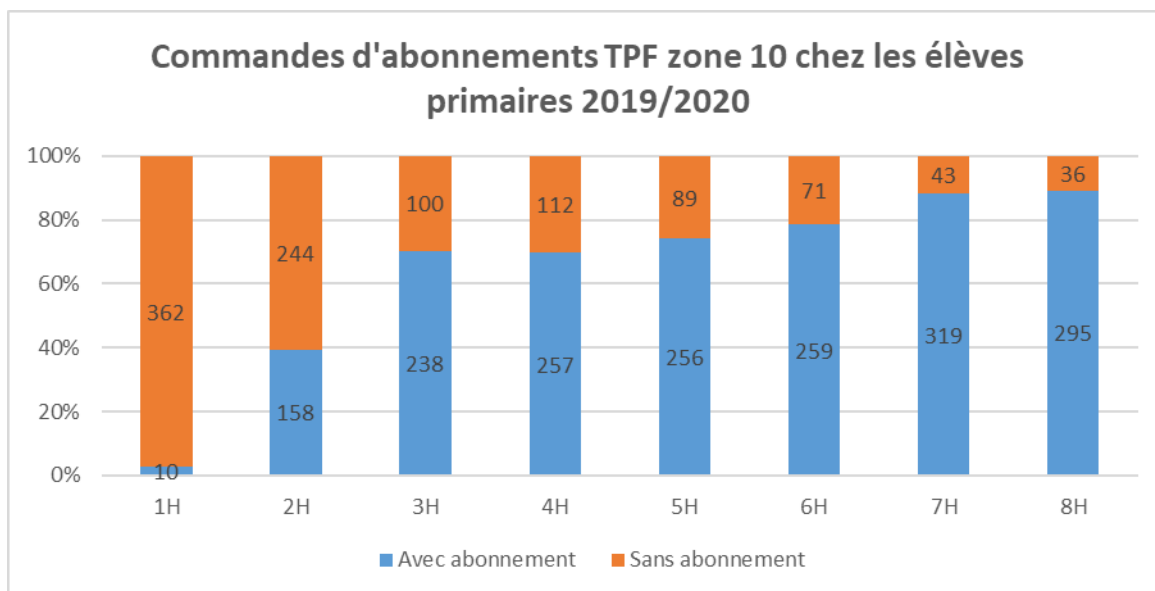
Question n° 1

Le Service des écoles dispose d'un outil pour la gestion de sa base de données d'élèves. Ce dernier est en développement et permettra, dès la fin de l'année scolaire 2020-2021, de délivrer des données afin d'établir une partie des statistiques souhaitées par le postulat. Notamment, les élèves seront clairement identifiés par quartier avec l'information s'ils sont au bénéfice d'un abonnement gratuit. Par ailleurs, les activités extrascolaires fréquentées par élève seront introduites dans la base de données avec l'indication du lieu de l'activité. Cette information permettra de déterminer si le besoin d'un abonnement est nécessaire pour se rendre à l'activité extrascolaire. En ce qui concerne les activités scolaires, elles sont également recensées avec la mention du moyen de transport (mobilité douce, transports publics de ligne ou transport spécial). Pour ce qui est du degré de satisfaction, un questionnaire devra être élaboré durant l'année scolaire en cours pour une enquête de satisfaction sur l'année scolaire 2020/2021. De ce fait, une première version pourra être fournie sous la forme d'un rapport, uniquement à la fin de l'année scolaire.

Questions n° 2 & 3

Lors de la première mise à disposition de l'abonnement TPF, un formulaire avait été transmis à tous les parents. Ce dernier avait été élaboré en collaboration avec les TPF, afin de répondre également à leurs besoins, notamment en terme de données personnelles et d'informations quant à l'acquisition d'un Swisspass. Si cette démarche n'a pas fait l'unanimité ou a suscité des interrogations, le Service des écoles a pu répondre à l'ensemble des questions des parents.

Le tableau ci-dessous démontre que la très large majorité des parents ont eu connaissance de la mise à disposition gratuite des abonnements et que c'est essentiellement l'âge de leur enfant qui a retenu les parents dans la commande desdits abonnements.



Vu le nombre d'abonnements commandés et octroyés, l'information envoyée à l'ensemble des parents a été conçue en partant du principe que le renouvellement était automatique pour les enfants qui avaient déjà bénéficié d'un abonnement l'année précédente, sauf si les parents indiquent le contraire. Pour les nouveaux abonnements, la procédure est indiquée et simplifiée.

L'extrait du courrier adressé aux parents concernant l'abonnement TPF Frimobil zone 10 est le suivant : "Si votre enfant possède déjà un abonnement, ce dernier sera automatiquement renouvelé. Si votre enfant ne possède pas encore d'abonnement et si vous souhaitez en commander un, veuillez contacter le secrétariat du Service des écoles qui vous communiquera la marche à suivre. A noter que ce titre de transport n'est pas nécessaire pour les activités scolaires organisées par l'école". Ce texte n'a suscité aucune demande de clarification de la part des parents auprès du Secrétariat des Ecoles.

En ce qui concerne l'octroi de l'abonnement pour les élèves du cycle d'orientation (CO), la procédure est similaire mais passe par les secrétariats des CO et se fait en parallèle à la mise à disposition des abonnements TPF pour les élèves de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. A noter que la quasi-totalité des élèves est au bénéfice d'un abonnement gratuit.

En conclusion, un rapport sera fourni à la fin de l'été 2021, qui complètera la réponse donnée à la question n° 1.

Le postulat n° 119 est ainsi liquidé.